

## Bâtiments « mobiles » en volailles bio Système vente directe

### Préambule

Ce document a été réalisé à partir de l'observation et de l'analyse de cas concrets et/ou via un travail de recherche bibliographique. Il a été construit avec la collaboration de techniciens des chambres d'agriculture et de divers partenaires, en fonction des besoins et du contexte. Il a fait l'objet d'une validation par des techniciens spécialisés et/ou des agriculteurs pour constituer un outil d'aide à la décision le plus fiable possible. Il doit cependant

être considéré avec précautions, car la réalité qu'il décrit ne peut s'appliquer à toutes les exploitations agricoles existantes : une mise en perspective du document avec le contexte dans lequel il est utilisé est indispensable. Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et de situations : n'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques.



### Objectif du bâtiment :

Il doit répondre aux besoins de l'animal (surface, aération, confort, alimentation, ...) mais aussi de l'éleveur (pénibilité, conditions travail et de surveillance, ...)

## La réglementation en bio

Dans les élevages biologiques, il importe de veiller à ce que les besoins comportementaux des animaux soient respectés. A cet égard, le logement doit répondre aux besoins des animaux en matière d'aération, de lumière, d'espace et de confort. Les volailles bio ne peuvent pas être enfermées dans des cages, mais doivent être au sol avec accès à un parcours.

Les animaux aquatiques (canards, ...) ont accès à un cours d'eau, un étang, un lac ou une mare à chaque fois que les conditions climatiques et les conditions d'hygiène le permettent.

### Terre battue, sol bétonné ou caillebotis ?

Le sol des bâtiments sont lisses mais non glissant. Au moins un tiers de la surface intérieure doit être en dur c'est à dire en terre battue ou bétonnée. La surface en caillebotis ne doit donc pas excéder les 2/3.

Le sol doit être sec : prévoir une pente d'écoulement des jus pour les surfaces bétonnées. Pour le sol en terre battue, le choix de l'emplacement est important pour éviter toute remontée d'humidité.

La litière est obligatoire : voir rubrique « litière »

### Aménagement intérieur du bâtiment

#### • Les bâtiments doivent être équipés de :

#### Pour toutes les volailles

- trappes de sortie : 4 ml pour 100m<sup>2</sup> de plancher
- perchoirs uniquement pour les pintades et poules pondeuses (pas d'obligation pour les autres volailles de chair)
- mangeoires et abreuvoirs
- réserve d'eau

#### et des équipements spécifiques pour la poule pondeuse

- nids
- lumière (donc électricité)

### Taille des ateliers et des bâtiments

#### • Chaque poulailler ne peut compter plus de :

- 4 800 poulets
- 5 200 pintades
- 4 000 canards de barbarie ou de Pékin femelles
- 3 200 canards de barbarie ou de Pékin mâles ou autres canards

- 2 500 chapons, oies ou dindes
- 3 000 poules

La surface totale de l'atelier « volailles de chair » ne peut dépasser 1 600m<sup>2</sup> de plancher. Il n'y a pas de taille maximale pour les poules pondeuses.

### Éclairage

La lumière naturelle peut être complétée artificiellement pour assurer un maximum de 16 heures de luminosité, avec une période nocturne continue sans lumière artificielle d'au moins 8 heures.

### Vide sanitaire :

Il est de 2 mois minimum pour les parcours.

La conversion bio du parcours est de 1 an, voire 6 mois en absence d'apport de produits interdits en bio (pesticides, engrais, ...).

**Attention :** il faut anticiper la conversion du parcours avant le démarrage des premiers lots de volailles en bio. La production (viande, œufs) pendant la phase de conversion du parcours est vendue en conventionnel alors que les animaux doivent être conduits en bio (âge d'achat, bâtiment, alimentation, sanitaire, ...)

### Surfaces minimales intérieures et extérieures

	A l'intérieur (surface nette disponible)		A l'extérieur (parcours)*
	Nombre d'animaux/m <sup>2</sup>	cm perchoir / animal	
Volailles de chair bâtiment fixes	10 /m <sup>2</sup> avec un maximum de 21kg de poids vif/m <sup>2</sup>	20 pour les pintades uniquement	4 m <sup>2</sup> /poulet et pintades 4,5 m <sup>2</sup> /canard 10m <sup>2</sup> /dinde 15m <sup>2</sup> / oie
Volailles de chair Bâtiment mobile **	16 animaux/m <sup>2</sup> Limite de 30kg poids vif /m <sup>2</sup>	-	2,5 m <sup>2</sup> / volailles
Poules pondeuses	6 poules / m <sup>2</sup>	18 cm / poule Nids : 7 poules / nid individuel ou 120cm <sup>2</sup> / poule en nids collectifs	4m <sup>2</sup> / poule

\* : Ne pas dépasser la limite de 170 kg d'azote / ha et par an

\*\* : bâtiments mobiles n'excédant pas 150m<sup>2</sup>

## Les besoins de la volaille (poulet et poules)

Le poulet n'aime pas le vent, la pluie ainsi que le soleil.

Le bâtiment doit être un lieu de sécurité, de protection et de confort où il pourra trouver refuge (par rapport aux prédateurs extérieurs, à la pluie et au soleil), mais aussi son alimentation et eau de boisson.

## Le système d'élevage en poulet bio

### Poussinière séparée ou non ?

Il est possible de faire le démarrage des poussins en poussinière avec une mise en place dans les bâtiments d'élevage au plus tard à 5 semaines.

	Avantages	Inconvénients
Démarrage en poussinière	Aménagement facile (eau, chauffage, aliment, ...) Surveillance facilitée par une proximité Confort de travail Gestion sanitaire	2 bâtiments à nettoyer par bande Stress du déménagement
Démarrage dans le bâtiment d'élevage	Pas de stress du déménagement 1 seule cabane à nettoyer Gestion des bandes facilitée	Toutes les cabanes sont à aménager (chauffage, ...)

Dans le cas de démarrage dans un bâtiment fixe, il est possible de diviser le bâtiment en 2 avec une bâche pour limiter la surface à chauffer. Par contre, les volailles doivent avoir accès à la totalité du bâtiment au plus tard à 5 semaines.

Il faut compter minimum 1m<sup>2</sup>/30 poussins à l'arrivée des poussins et agrandir cette surface progressivement.

### Localisation de la poussinière

#### • Elle doit être :

- Facile d'accès : car le démarrage demande beaucoup de surveillance
- Séparée des autres bâtiments pour éviter toute contamination sanitaire
- Avoir l'électricité, le chauffage, ..., donc si possible proche des réseaux de distribution

### Nombre de bâtiment / séparation d'1 bâtiment en 2 ? ...

Ce sont les volumes et le rythme des ventes des poulets qui vont déterminer l'organisation du système et le nombre de bâtiments.

#### • Exemple de raisonnement pour des poulets :

Pour garantir une qualité et une régularité de vente, il faut abattre les poulets entre 16 et 20 semaines. Au-delà, ils risquent d'être trop lourds, trop gras, ... et de coûter trop cher. En deçà il est difficile d'avoir des volailles finies, surtout avec une alimentation fermière et 100 % bio (réduction du % de tourteau de soja, voire pas de tourteau de soja, ...)

Compte tenu du dimorphisme sexuel entre les mâles et les femelles, il est possible d'avoir une gamme de poids assez étendue de 1,7 à 2,5 kg mort pour un âge moyen d'abattage de 18 semaines. Attention, à partir du mois de mars, l'élevage en commun des coqs et des poules peut poser problème après un âge de 16 semaines (maturité sexuelle).

#### Si l'on veut une vente régulière de 25 poulets/semaine (élevage en bâtiment sans poussinière séparée), il faut :

- des bandes de 110 poulets (25/semaine \* 4 semaines + taux de mortalité)
- des bâtiments fixes de minimum 20m<sup>2</sup> (surface pour les volailles + le sas d'entrée + surfaces pour les mangeoires, ...) et de minimum 13 m<sup>2</sup> si bâtiment mobiles
- des parcours de 400 à 800m<sup>2</sup> (4m<sup>2</sup>/poulet \* 2 pour la rotation des parcs)
- démarrer une nouvelle bande toutes les 4 semaines, ce qui implique :

- élever les volailles de 1 jour à 16 semaines
- abattage pendant 1 mois (4 semaines)
- nettoyage du bâtiment : 1 semaine
- vide sanitaire : 2 semaines

Soit au total 23 semaines d'occupation par bâtiment

#### - il faut donc compter :

- 6 bâtiments utilisés simultanément (voir 1 en plus en sécurité)
- 6 parcours clôturés (prévoir le double pour la rotation)

### • Exemple de planification de la production sans poussinière séparée

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jui	Juillet	Aout	Septembre	Novembre	Décembre
Bâtiment 1	Bande 1				Abattage	VS	Bande 7				Abattage
Bâtiment 2	Bande 2				Abattage	VS	Bande 8				
Bâtiment 3	Bande 3				Abattage	VS	Bande 9				
Bâtiment 4	Bande 4				Abattage	VS	Bande 10				
Bâtiment 5	Bande 5				Abattage	VS	Bande 11				
Bâtiment 6	Bande 6				Abattage	VS					

### • Exemple de planification de la production avec une poussinière

L'élevage en poussinière dure 5 semaines.  
 Au plus tard à 5 semaines pour les souches classiques, les poussins sont transférés dans le bâtiment d'élevage avec accès au parcours. Pour les souches « rustiques » à plumaison plus tardive, l'élevage en poussinière peut durer 1 à 2 semaines de plus notamment en hiver.  
 2 poussinières sont nécessaires pour effectuer le roulement avec :

- Élever les volailles de 1 jour à 5 semaines
- Nettoyage de la poussinière : 1 semaine
- Vide sanitaire : 14 jours

Soit au total 8 semaines d'occupation par poussinière (environ 2 mois).

Pour les bâtiments d'élevage, il faudra compter :

- Élever les volailles de 5 à 16 semaines
- Abattage pendant 1 mois (4 semaines)
- Nettoyage du bâtiment : 1 semaine
- Vide sanitaire : 2 semaines

Soit au total 18 semaines d'occupation par bâtiment

Donc il faut prévoir 5 bâtiments d'élevage (+1 en sécurité?)

Attention, le vide sanitaire du parcours doit être de 2 mois minimum.

### • En résumé, le nombre de bâtiments à prévoir est de :

	Nombre de poussinières	Nombre de Bâtiments d'élevage	Nombre de parcours
Avec poussinière	2	5 (+1 sécurité)	5 + 1 (*2)
Sans poussinière	0	6 (+ 1 sécurité)	6 + 1 (*2)

## Les bâtiments

### L'implantation du bâtiment

#### • Distances à respecter par rapport à l'environnement Réglementation pour les élevages soumis au RSD (< 5 000 équivalent volailles/an)

Habitations de tiers, zones de loisir : 50 m  
 Puits, forage, berges de cours d'eau : 35 m  
 Fossés : 10 m

**NB :** 1 poulet ou 1 pintade ou 1 poule = 1 animal équivalent  
 1 canard = 2 animaux équivalent  
 1 dinde ou oie = 3 animaux équivalent

#### • Sol

Privilégier les sols secs  
 Éviter les trous, fonds de parcelle  
 Éviter les sols argileux sinon, prévoir un lit filtrant  
 Éviter les bas de parcelles :  
 Si impossibilité, prévoir 1 couloir de minimum 4m de large (pour un passage de tracteur)  
 Aménager la pente si nécessaire

Le bâtiment en bas de parcelle a nécessité un aménagement, à savoir la création de ce couloir ainsi que l'aménagement de la pente plus douce.



### • Le permis de construire

Il est impératif de demander un permis de construire, même pour les bâtiments mobiles, dès que la surface globale de tous les bâtiments est supérieure ou égale à 20m<sup>2</sup>. Contacter sa mairie pour les spécificités territoriales, interprétation ou évolutions réglementaires. Les emplacements potentiels seront à spécifier en respectant les distances minimales par rapport aux habitations, routes, cours d'eau ...

### • L'orientation du bâtiment

Elle est importante pour :

- assurer une bonne ventilation
- permettre la sortie et la rentrée des volailles dans le bâtiment

Les trappes de sortie sont à mettre en priorité au sud-est pour faciliter la sortie et la rentrée des volailles, sauf si les vents dominants et/ou la pluie viennent de cette direction.

### • Ventilation

Les volailles ont besoin de 3 fois plus d'oxygène qu'un ruminant.

La ventilation a pour objectif principal de renouveler l'air et notamment de faire sortir de l'ammoniac émis par la litière.

Il faut donc prévoir :

- 1 entrée d'air : sur les côtés, si possible à 1m au-dessus des volailles (soit 1,3m - 1,5m du sol) avec un système de volets pour éviter que l'air froid arrive directement sur les volailles.
- 1 sortie de l'air : privilégier en haut de la toiture, faîtières,



Entrée d'air avec des volets qui s'ouvrent à l'intérieur pour éviter que l'air froid arrive directement sur les volailles



Faîtière protégée des vents dominants

### • Accès aux bâtiments

L'accès doit se faire :

- avec un véhicule pour apporter l'alimentation, l'eau, les poussins, la paille, mais aussi pour sortir les volailles prêtes à abattre, les œufs, ...
- à pied pour la surveillance régulière



### • Accès au parcours

Prévoir l'accès à 2 parcours par bâtiment afin de préserver une bonne qualité du parcours et limiter les problèmes de parasites. Ainsi, il est possible de créer une bonne rupture entre 2 bandes, voire de faire tourner la même bande sur les 2 parcours. Ce point est surtout pratiqué avec des poules pondeuses qui restent longtemps (1 an) sur le même site.

**Exemple :** La séparation des 2 parcours arrive au milieu du pignon du bâtiment. 2 trappes d'accès sont présentes sur ce pignon, 1 pour chaque parcours.



### Les différents types de bâtiment

#### • La mobilité du bâtiment

Le choix entre un bâtiment mobile ou fixe se fait en fonction:

- de la parcelle où sera installé le bâtiment: forte pente, accès, ...
- du nombre de volailles par bande: difficulté de déplacer un bâtiment de plus de 100m<sup>2</sup>

- Lanterneau à partir de 60m<sup>2</sup>
- Couverture: bac acier sans gouttières
- 2 trappes d'accès au parcours de 2m, hauteur 50cm
- Déplacement avec mise sur roues

Les dimensions généralement rencontrées sont 30, 45, 60 et 90 m<sup>2</sup> avec une largeur fixe de 6m.


**Attention :** les petits bâtiments ne sont pas systématiquement équipés d'une faîtière. Pensez à la demander à la commande.

	Avantages	Inconvénients
Bâtiments fixes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilement aménageable</li> <li>Confort de travail</li> <li>Accès permanent facile pour tracteurs, camion, piétons, ...</li> <li>Accès réseaux possible: eau, électricité</li> <li>Aménagement parcours plus facile car permanent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Généralement 1 seul accès au parcours: attention au parasitisme et à l'utilisation réelle du parcours</li> <li>Investissement plus élevé</li> <li>Densité plus faible en bio: maximum 10 poulets/m<sup>2</sup> et 21 kg poids vif /m<sup>2</sup></li> </ul>
Bâtiments mobiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne gestion sanitaire</li> <li>Accès au parcours avec un déplacement entre 2 bandes</li> <li>Densité plus élevée: maximum 16 poulets/m<sup>2</sup> et 30 kg poids vif/m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements difficiles: eau, éclairage, chauffage, aliments, désinfection, ..</li> <li>Surface de 20 à 120m<sup>2</sup>: au-delà, le déplacement est difficile</li> </ul>

Dimensions et prix indicatifs HT 2012-2013 hors transport et aménagement intérieur

- 30m<sup>2</sup> : 5000 à 6500 €
- 45 m<sup>2</sup> : 6500 à 7 500 €
- 48 m<sup>2</sup> : 6 600 à 7 700€
- 60 m<sup>2</sup> : 7 500€ à 8 800€
- 90 m<sup>2</sup> : 11 500 à 13 000€



Bâtiment type DASSE, mis sur roues

#### La mobilité peut donc se traduire par :

- bâtiment tiré: il sera donc sur rails ou avec un montage de roue
- bâtiment soulevé intégralement avec un crochet

### les bâtiments existants dans le commerce

#### • Les bâtiments en bois «type DASSE» (les landes)

Généralement, en bois, ils peuvent aussi être commandés en panneaux sandwich plus facile à nettoyer (salmonelles).

#### Les particularités :

- Ossature en métal galvanisé,
- Une poutre en métal galvanisé en bas qui protège des remontées d'humidité
- Panneaux en bois avec isolation à l'intérieur en polystyrène 30mm
- Fenêtre sur les côtés avec des volets pour l'entrée d'air

#### • Les bâtiments en panneaux sandwich

##### Les avantages du panneau sandwich sont :

- nettoyage facilité : pas/peu d'incrustation des déjections sur les bas
- facilité de désinfection
- bonne résistance à la pluie, et à l'humidité et donc peu d'entretien avec une bonne durée de vie du bâtiment
- L'isolation est insérée entre les 2 panneaux
- bonne résistance aux picages des volailles


**Attention :** la couleur blanche peut augmenter l'énerverment des volailles et déclencher des périodes de picage. Dans ce cas, il faut :

- limiter la luminosité : voir orientation du bâtiment
- colorer les fenêtres en bleu : couleur apaisante pour les volailles
- peindre les panneaux intérieurs en gris bleu



Ossature métallique galvanisé  
Mobiles (vendues avec roues) ou fixes  
Dimensions et prix indicatifs 2011/2012  
30m<sup>2</sup> : 5 000 à 7 000 €  
60m<sup>2</sup> : 7 000 à 11 000€  
90 m<sup>2</sup> : 10 000 à 14 000€

### • Les bâtiments tunnels plastiques

Constitués de bâches et de tubes galvanisé (type serre maraîchage), ils sont souvent d'un coût abordable

➤ **Attention** : prévoir une protection à l'intérieur afin d'éviter la détérioration précoce due au picage des volailles  
Généralement sans ventilation sur les côtés, il faut limiter la densité des volailles



Mise en place de tôles sur les côtés pour protéger la bâche

➤ **Attention** : pensez aussi à protéger la bâche à l'extérieur si les volailles ont accès



Protection extérieur du tunnel : clôture de canisse, palette empêchant les volailles de s'approcher de la bâche plastique

### • En tôle : forme de tunnel ou petite cabane

Bâtiment auto construit avec tôles à l'extérieur et intérieur. Une isolation est insérée entre les 2 tôles

Avantage : nettoyage facile aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'isolation est impérative pour éviter tout excès de température (basse et élevée).



### • rond: type «plein air concept»

Cette conception est intéressante pour les petits, voire très petits lots.

De plus, vu la légèreté de cette structure, il est possible de la déplacer facilement et rapidement.

Ce type de bâtiment est à privilégier pour les systèmes diversifiés ou les personnes souhaitant créer un petit atelier volailles.

#### Particularités:

- pas d'angle droit
- des fenêtres sur les côtés avec par un rideau en PVC transparent pour assurer l'éclairage naturel et la faciliter la surveillance
- un plafond en pin massif supportant de la paille pour une régulation thermique et hydrométrique,
- une charpente métallique

- un anneau de levage solidaire de la paroi en tôle ondulée

- un toit en bâche PVC

- un équipement intérieur modulable facilement permettant de changer la destination de ce bâtiment (changement d'espèce ou de phase d'élevage avec la même espèce)



#### Contraintes :

Pas d'isolation sur les côtés, donc plus difficile de démarrer les lots. Privilégier les emplacements sous arbres (vergers, bois) pour assurer une régulation thermique.

Nécessité d'entrer dans le parcours pour accéder au bâtiment car la porte d'entrée sert aussi de trappe de sortie.

Pas de sas d'entrée.

#### Dimensions et prix indicatifs 2012, en HT, sans aménagement et hors transport :

2,5 m<sup>2</sup>: 500 €

8,5 m<sup>2</sup>: 2000 à 2500€

16,5 m<sup>2</sup>: 3200 à 4600€

19,98m<sup>2</sup>: Non Communiqué

### Auto construire son bâtiment

#### • Choix des matériaux

##### Il se fait en fonction de :

- la facilité pour l'auto-construction: découpe, assemblage, ....
- leur qualité thermique, pour limiter la mise en place d'isolant
- la facilité d'entretien et de nettoyage/désinfection
- leur résistance à la volaille et à l'environnement (pluie, soleil...)
- leur coût et facilité d'approvisionnement

#### • L'isolation

Le poulet est sensible à l'humidité ainsi qu'aux températures trop basses surtout lorsqu'il est au stade poussin, avant d'être protégé par les plumes.

Une fois adulte, sa température de confort oscille entre 15 et 25°C. Le bâtiment doit donc assurer cette plage de température, notamment en hiver.

De plus, le poulet adulte craint l'excès de chaleur: au-dessus de 25°C, il y a lutte contre la chaleur, écartement des ailes augmentation du rythme respiratoire (25 à 200 mouvements/minutes) et forte diminution de la consommation d'aliment. Une mort par arrêt cardiaque ou respiratoire peut arriver lorsque la température du corps atteint 46-47°C.

Le bâtiment doit donc être isolé aussi bien au niveau thermique (chaud et froid) que hydrométrique mais aussi des intrus comme rongeurs et oiseaux.

#### • L'isolation thermique :

##### elle se fait :

- sous la toiture
- sur les murs

##### Les matériaux utilisés classiquement sont :

- laine de verre
- polystyrène: entre 2 panneaux de bois
- mousse polyuréthane
- paille: pour plafond
- panneaux de bois

...



Isolation d'un tunnel avec de la laine de verre inséré entre 2 bâches

➤ **Attention :** les ténébrions sont souvent présents dans l'isolation des bâtiments rendant celui-ci inefficace



Moyens de lutte : nettoyage et désinfection entre 2 bandes et utilisation d'auxiliaires

#### • L'isolation hydrométrique :

Le bâtiment, surtout si il est construit en bois, doit être isolé de l'humidité pour éviter toute dégradation précoce.

Il faut donc prévoir :

- un débord de toiture,
- des gouttières avec évacuation de l'eau en dehors des parcs
- de limiter les remontées d'humidité du sol: poutre en métal galvanisé, lit filtrant de cailloux/gravelle, soubassement en béton,



Gouttières avec évacuation de l'eau à l'extérieur des parcours!!





*Protections contre les remontées d'humidité*



*L'isolation contre les intrus: rongeurs, oiseaux*

Les oiseaux «sauvages» peuvent rentrer dans les bâtiments via toutes les ouvertures, à savoir, portes, fenêtre de ventilation, ... occasionnant ainsi une frayeur des animaux. Des lots de pintades sont morts étouffés suite à l'intrusion nocturne d'une chouette. La pose de grillage est fortement recommandée. Elle doit se faire au niveau des ouvertures, mais aussi sur le pourtour du bâtiment pour le protéger des rongeurs renards, chiens errants,...



*Grillage sur les entrées d'air permettant l'aération sans intrusion d'oiseaux extérieurs*



*Technigite avec porte grillagée fermée la nuit*



*Grillage en soubassement sur un bâtiment en bois et litière en terre battue*

### • L'entretien

Afin de conserver ses multiples propriétés, le bâtiment doit être entretenu, notamment au niveau :

- des panneaux/murs
- des ouvertures

Pour faciliter le nettoyage des bas des bardages, il est possible, pour les bâtiments fixes, de créer un mur en moellons. Il aura un double effet : limiter les remontées d'humidité et donc la détérioration des panneaux de bois, limiter l'incrustation des déjections et des éclaboussures facilitant ainsi le nettoyage et la désinfection notamment par rapport à la salmonelle.

*Mur de soubassement en béton crépi pour faciliter le nettoyage et limiter l'entrée des intrus*



### Ambiance du bâtiment

#### • Aération – ventilation

Un poulet consomme 3 fois plus d'oxygène qu'un ruminant. Il est impératif de renouveler l'air d'un bâtiment. Pour cela, il faut prévoir :

- une entrée d'air : minimum 1 m au-dessus des volailles
- ET une sortie d'air (voir paragraphe avant)

Une ventilation du bâtiment est nécessaire pour conserver une bonne ambiance. Il faut éviter les courants d'air préjudiciables à la volaille. En temps normal, une vitesse de l'air de 0,1 à 0,3m/s est à rechercher et permet d'évacuer les gaz, d'extraire l'eau produite par les volailles (150g/jour pour une poule) et de maîtriser la température du bâtiment sans gêner l'animal. Par temps très chaud, cette vitesse de l'air peut être largement doublée pour avoir un effet rafraîchissant.

#### Test de la bougie :

Pour connaître approximativement la vitesse de l'air d'un bâtiment, il suffit de faire le test de la bougie :

- si la flamme reste droite, il n'y a pas de courant d'air (vitesse de l'air inférieure à 0,1m/s)
- Si la flamme vacille légèrement, la vitesse de l'air est comprise entre 0,1 et 0,3 m/s
- Si la flamme se courbe nettement, la vitesse de l'air

est comprise entre 0,3 et 0,8 m/s

- Si la flamme est à l'horizontal, la vitesse de l'air est supérieure à 1m/s

Les ouvertures d'aération doivent être à 1m au-dessus des volailles soit au minimum à 1,20m du sol. Ainsi, l'air entre par le haut, se réchauffe avant d'arrivée sur la volaille et ressort par les faîtières.

Privilégier les volets qui s'ouvrent à l'intérieur du bâtiment plutôt qu'à l'extérieur.

### La litière

La réflexion et les objectifs sont différents entre la volaille de chair et la poule pondeuse.

#### Pour la volaille de chair :

L'état de la litière reflète la bonne conduite et la bonne qualité sanitaire des animaux.

Elle a pour rôle d'absorber l'humidité et d'isoler les animaux du sol.

Elle peut être composée de copeaux de bois non traités ou de paille broyée.

Une paille longue, non broyée absorbe moins qu'une paille broyée et crée plus facilement une croûte grasse



sur la litière. Il est donc préférable de choisir des copeaux de bois ou une paille broyée (ou une paille coupée avec une moissonneuse batteuse de type axial). Les quantités apportées oscillent autour de 5 à 8 kg/m<sup>2</sup> en début de lot. Il faut encore ajouter les quantités apportées par la suite, notamment pour les dindes.

On admet généralement une production moyenne de fumier de 200 kg/m<sup>2</sup>/an (90 pour les poulets et 150 pour les dindes (source : Corpen 2006).

### • Pour la poule pondeuse :

Il faut éviter que la poule ponde au sol et donc éviter que la litière devienne un endroit confortable. C'est pour cela que la quantité sera réduite notamment au début de la bande, le temps que la poule ait pris l'habitude de pondre dans les nids.

La sciure ou des copeaux de bois non traités peuvent être utilisés ainsi que la paille broyée (de lin ou de céréales), ....

Les caillebotis ont toute leur pertinence pour cette production car ils évitent que la poule se salisse les pattes au contact de ses déjections mais permettent aussi un « décrotage » lorsqu'elle rentre du parcours avec les pâtes boueuses. Ils seront positionnés dans les endroits stratégiques : devant les nids, sous les abreuvoirs et mangeoires, sous les perchoirs.

### • Les nids :

Privilégier le ramassage des œufs sans pénétrer sur la litière.

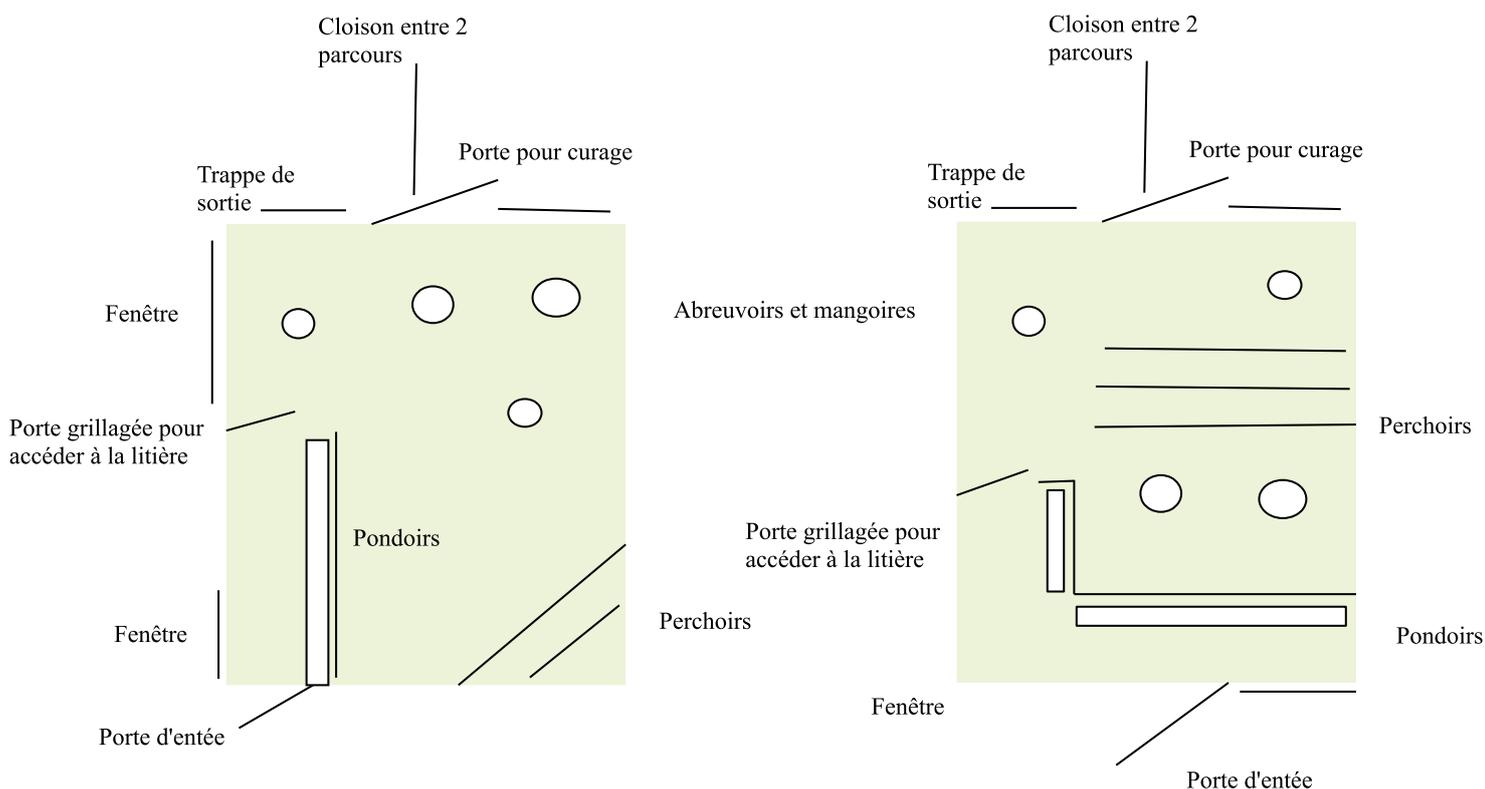
Prévoir donc un couloir de ramassage de minimum 80cm de largeur, voir 1 m pour circuler facilement avec les plaques d'œufs.

*Un ramassage facilité par l'absence des poules mais aussi par la zone d'accès : pas de passage sur la litière, ce qui permet de rester dans la zone « propre » du bâtiment.*

### Emplacement dans le bâtiment

Les poules pondent dans des endroits abrités, calmes. Positionner les nids dans les endroits « sombres » du bâtiment. Ne pas faire de fenêtre devant les nids mais plutôt à l'arrière, côté couloir.

### • Exemples de plan d'aménagement d'un poulailler pour poules pondeuses



## Sanitaire du bâtiment

Le nettoyage et la désinfection sont importants et doivent se faire entre chaque bande.

• Ils consistent à :

- Enlever la litière ET dépeussier le bâtiment,
- Désinfecter avec soit :
  - Peroxyde d'hydrogène dans le bâtiment et les conduites de l'eau de boisson (rôle: décapant pour les canalisations à raison de 2 ml de peroxyde d'hydrogène par litre d'eau). Rincer après.
  - Chaleur: eau chaude à 120°C ou par la flamme selon le type de bâtiment,
  - Eau de javel, soude ou lait de chaux (10%),
  - Huiles essentielles en diffusion atmosphérique: cannelle, thym, eucalyptus, girofle... : 5 à 20 ml par litre d'eau,
  - Chaux vive sur les sols en terre battue à raison de 200 à 400 g/m<sup>2</sup>. La chaux vive devient efficace lorsqu'elle est mouillée. Précaution impérative: bien éteindre la chaux avant l'entrée d'une nouvelle bande de volailles.

Dans la désinfection, il est important de mouiller suffisamment afin que le produit soit en contact avec tous les germes, même ceux incrustés dans les anfractuosités, sans toutefois «inonder» le bâtiment. Repère pour connaître la quantité d'eau à utiliser pour diluer le désinfectant :

- Surface au sol exemple: 50m<sup>2</sup>
- Surface dépliée (pour prendre en compte les murs) = surface au sol x 3 (exemple: 50x3=150)
- Quantité d'eau = surface dépliée x 0,2 (ex: 150 x 0,2 = 30 litres)

Il faudra donc utiliser environ 30 litres d'eau pour désinfecter un bâtiment de 50m<sup>2</sup>

La concentration du produit désinfectant est variable selon le produit utiliser (voir notice sur les emballages).



## Quelques adresses de bâtiments mobiles

Liste non exhaustive,  
secteur Rhône-Alpes

SOCMA Les chirons 26 760 BEAUMONT les Valence  
Tel:04.75.59.73.32  
Courriel: info@socma-sa.fr,  
Site: www.socam-sa.fr

MEF Le Chanasson 42 110 EPERCIEUX Saint Paul  
(tunnels) Tel: 04.77.27.47.47,  
Courriel: contact@mef-sarl.com,  
site: www.mef-sarl.com

MSE Le taillis 38 300 SUCCIEU (bâtiments) Tel:  
04.74.92.05.80,  
Courriel: olivier@multi-service-elevage.fr,  
site: www.multi-service-elevage.fr

Plein air concept 43 250 Satine Florine (bâtiment rond)  
Cali-caillal 81 340 Valence d'Albi  
SARL SERE 40 700 Magetmau (bâtiment ou tunnel)

### Grille « votre élevage »

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des dimensions et surface pour les bâtiments volailles à personnaliser en fonction de votre projet

#### • Pour des poulets de chair

	Réglementation bio	Pour 100 poulets	Mon élevage de ..... poulets
Surface bâtiment	10 poulets/m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	
Surface parcours	4 m <sup>2</sup> / poulet	400 m <sup>2</sup>	
Nourrisseur trémie	-	Variable selon leur capacité	
Nombre d'abreuvoirs	-	1 plasjon / 80-100 poulets (minimum 2 plassons par bâtiment)	
Trappes : longueurs mini	4 ml / 100m <sup>2</sup>	2 trappes de 1ml	

#### • Pour des poules pondeuses

	Réglementation bio	Préconisation	Pour 100 poules	Mon élevage de ..... poulets
Surface bâtiment	6 poules/m <sup>2</sup>	4 poules/m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup> + SAS	
Surface parcours	4 m <sup>2</sup> / poule	10 m <sup>2</sup> /poule divisé en 2 parcs	400 m <sup>2</sup> minimum	
Nombre mangeoires	-	Variable selon leur capacité		
Nombre d'abreuvoirs	-	1 plasjon / 80-100 poules	minimum 2 plassons par bâtiment	
Trappes : longueurs minimum	4 ml / 100m <sup>2</sup>	2 trappes distinctes	2 trappes de 40/50 cm l chacune	
Longueurs de perchoir	18 cm / poule	20 cm / poule	1,8 ml minimum	
Nombre de nids individuel	7 poules / nid		15 nids	

## Bâtiments « mobiles » en volailles bio Système vente directe

*Edition 2012/2013*

### Contact

**Chirstel NAYET**

Référente technique régionale élevages petits ruminants et monogastriques biologiques

Chambre d'agriculture de la Drôme

Chauméane 26400 DIVAJEU

Tél. : 0427464706

cnayet@drome.chambagri.fr